Projet d'établissement

Athénée Royal de Beauraing

Athénée Royal

Norbert Collard

rue de Dinant, 23
5570 Beauraing
082 71 13 02
www.arb.direction@skynet.be

Le projet d'établissement de l'A.R. Norbert Collard se base essentiellement sur le Décret du 24 juillet 1997 et plus particulièrement sur l'article 6.

Si notre rôle principal est avant tout **« ENSEIGNER »**, nous voulons transmettre non seulement des **SAVOIRS (il n'y a pas de compétences possibles sans savoirs)**, mais essentiellement des **SAVOIR-FAIRE** et des **SAVOIR-ÊTRE** afin que nos élèves d'aujourd'hui soient les adultes épanouis, responsables et autonomes de demain. Notre volonté reste de continuer à développer un enseignement de qualité mais aussi la défense de valeurs telles que le respect, la tolérance, le goût de l'effort et du travail, la rigueur mais aussi l'entraide, l'esprit d'équipe, la convivialité, la non-violence, l'autonomie, la réciprocité, le dépassement de ses propres limites.

A l'Athénée Royal Norbert Collard, un élève n'est pas un numéro car l'excellence que nous prônons s'inscrit dans une démarche humaniste qui intègre le souci de l'épanouissement de chacun. Nous considérons que l'intelligence n'est pas figée et que nous avons entre autres pour mission d'aider chacun à développer ses potentialités à son rythme. Nous poursuivons donc les objectifs visés par le Décret Missions du 24 juillet 1997 – Chapitre II – article 6.

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Par son appartenance à un environnement riche de sa diversité, par son atmosphère familiale, notre école permet l'apprentissage de la démocratie et l'ouverture sur le monde, axes positifs et essentiels de l'éducation. Chacun y a accès aux savoirs et compétences propres à sa formation, quelles que soient ses origines sociales et culturelles.

Chaque fois que cela reste possible, l'école s'engage à réorganiser « l'école démocratique » via des outils reposant sur l'écoute, la communication, le respect de chacun et la volonté de construire le vivre ensemble.

Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

Selon la définition reprise dans le DECRET MISSIONS du 24 juillet 1997 :

Article 67. - Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- ✓ des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs;
- ✓ des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;
- ✓ de l'environnement social, culturel et économique de l'école;
- ✓ de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé. Il est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis.

Dans l'enseignement fondamental, le projet d'établissement établit la manière selon laquelle est favorisée la communication entre l'élève, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire et le personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical.

Article 68. - Tout établissement dispose d'un projet d'établissement. Celui-ci est adapté au moins tous les trois ans.

L'élaboration du projet d'établissement se fonde notamment sur des propositions remises par les délégués du pouvoir organisateur au Conseil de participation.

1. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ÉTABLISSEMENT ET SON INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT

1.1. La structure actuelle

A) Organigramme

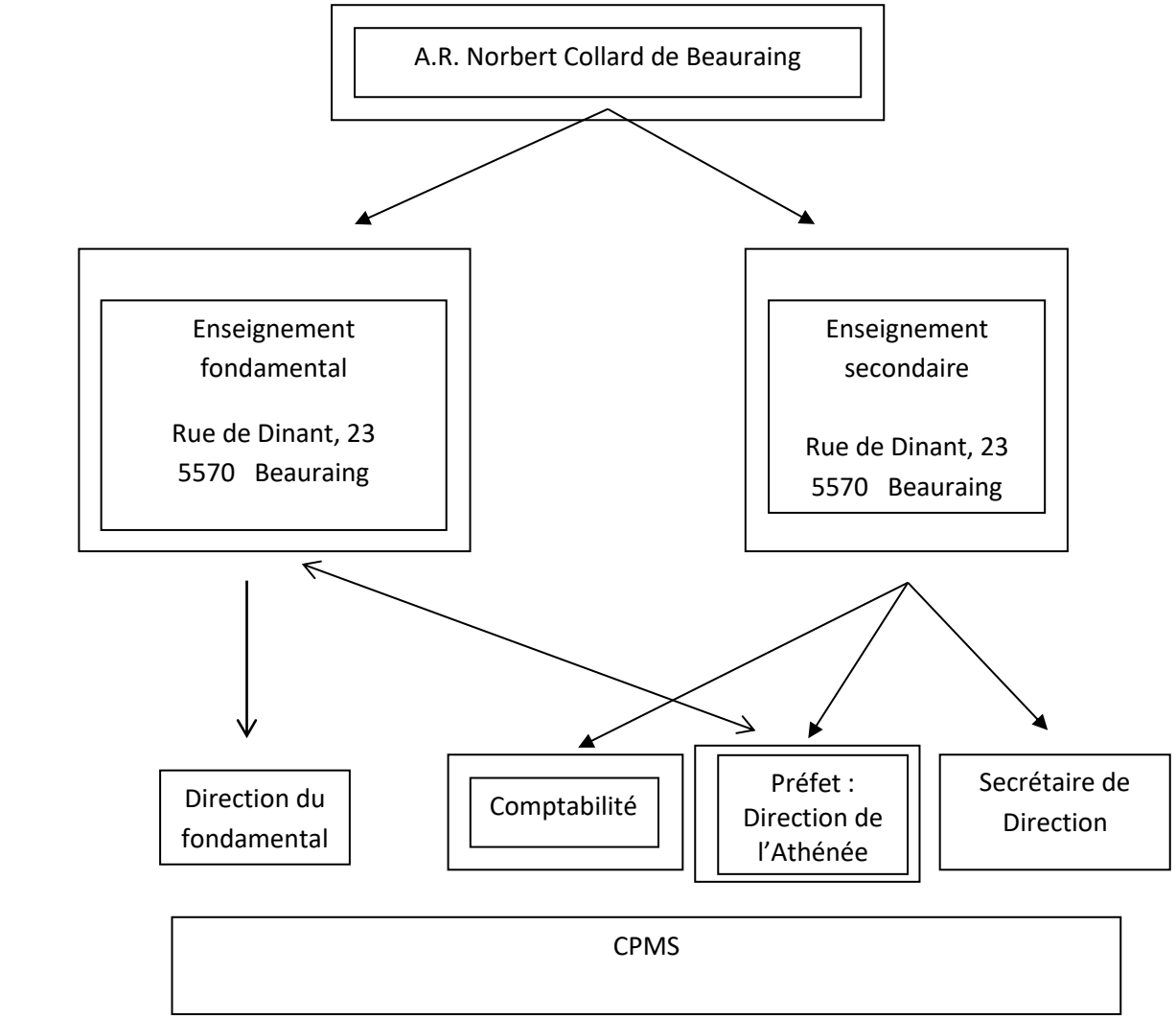

B) Ligne hiérarchique

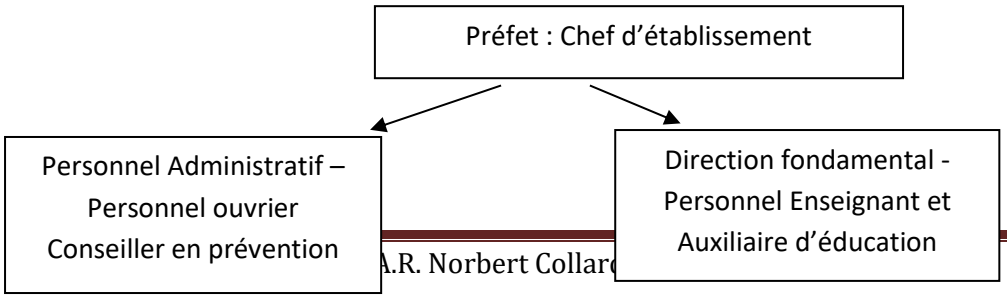

C) Enseignement fondamental

Le maternel	**1ère étape Cycle 1 : de 2,5 à 5 ans** Psychomotricité Collaboration avec le PMS Piscine Classes de dépaysement
Le primaire	**1ère étape Cycle 2 : de 5 à 8 ans** **2ème étape Cycle 1 : de 8 à 10 ans** **Cycle 2 : de 10 à 12 ans** Projet école numérique

D) Enseignement secondaire

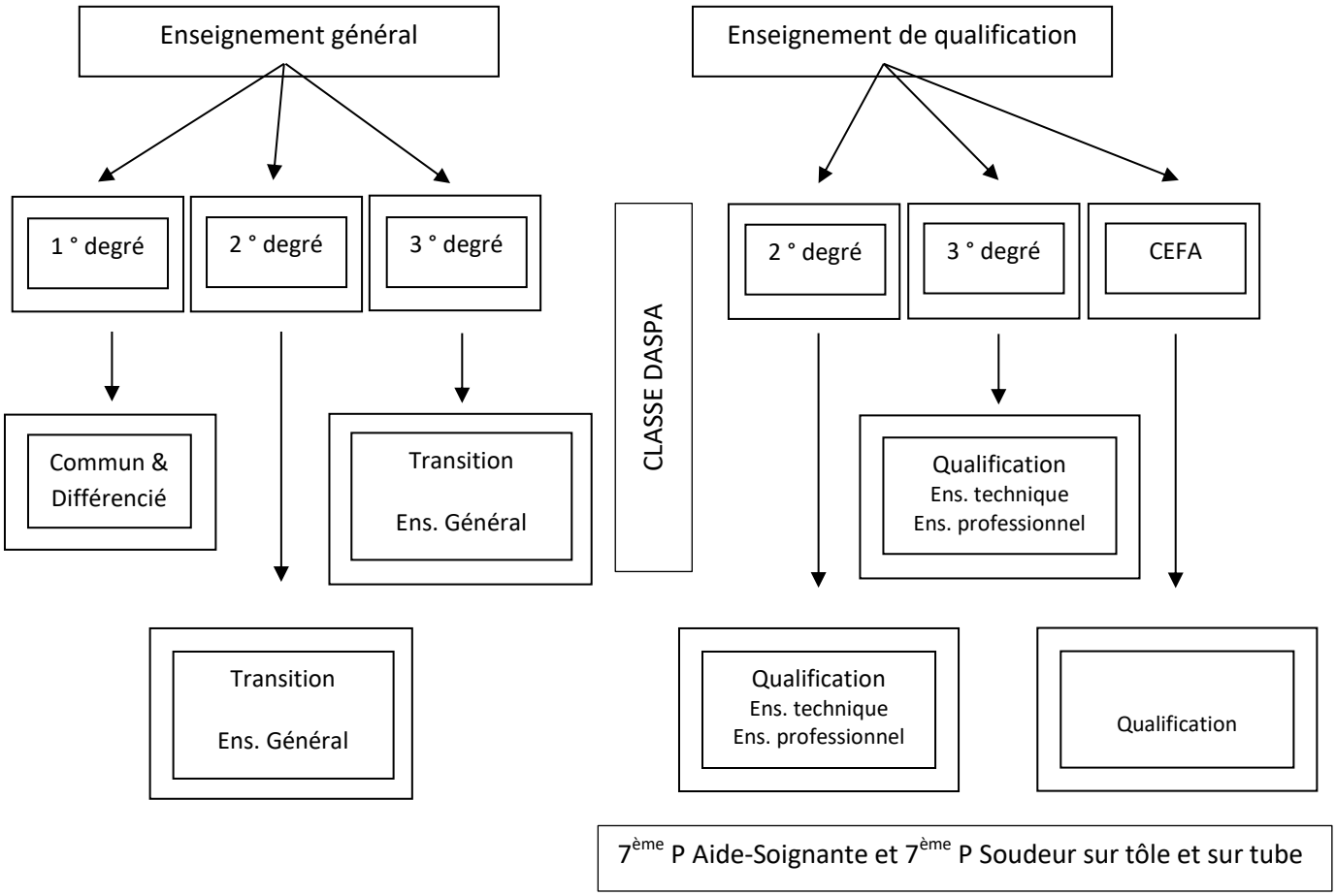

L'établissement bénéficie de l'aide d'une Amicale qui a pour objectifs de contribuer à la prospérité de l'Athénée, de favoriser l'épanouissement de la communauté scolaire et de resserrer les liens de fraternité et de solidarité entre les élèves et leur famille, les membres de la communauté éducative et les anciens.

Des formations ciblées sur les besoins spécifiques de la région

La section professionnelle « mécanique polyvalente » du deuxième degré débouche, au troisième degré, sur la formation « métallier-soudeur ». Celle-ci correspond parfaitement aux demandes des nombreuses entreprises de fabrication métallique installées notamment dans la région.

De plus, le déficit important en soudeurs qualifiés, au niveau de la région wallonne, garantit un emploi à nos élèves sortants. Ce métier est d'ailleurs caractérisé comme métier en pénurie.

La section aide-familial(e) et la 7ème année aide-soignant(e) répondent également à la demande du secteur social. L'évolution future de notre société ne fera qu'amplifier la demande de personnel qualifié dans ce secteur. Le développement de cette section, tout comme la section soudure, est soutenu par les différents bassins enseignement en Wallonie.

Les sections « technique sociale et d'animation (3-4 TQ) » et « d'agent d'éducation (5-6TQ) » s'inscrivent dans ce même contexte d'actions sociales.

L'organisation de l'enseignement en alternance (CEFA), en collaboration avec le CEFA l'Atout d'Herbuchenne, ouvre de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle, pour des jeunes souvent en recherche d'enseignement pratique, en relation directe avec la réalité du terrain.

Notre formation générale s'oriente essentiellement selon trois axes:

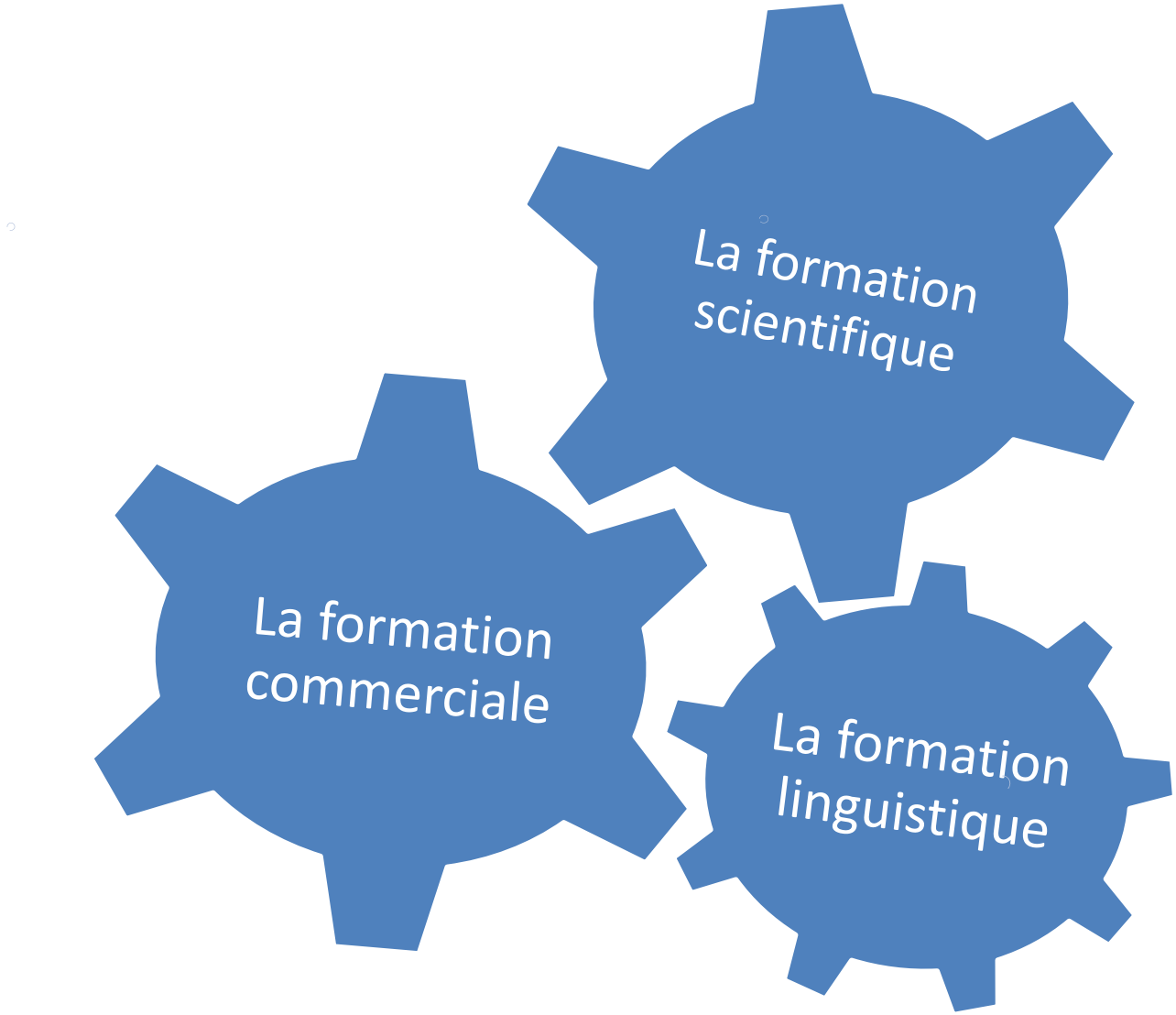

La formation scientifique, répondant de la sorte à l'appel de l'industrie et de la recherche.
La formation commerciale, nécessaire dans toute relation d'échanges.
La formation linguistique, passeport essentiel pour entrer en contact avec les autres cultures.

Pour parvenir à mettre en pratique ce projet d'établissement, nous avons dégagé 6 axes prioritaires qui doivent guider notre mission éducative et pédagogique:

1. Conforter l'esprit d'équipe.
2. Assurer la continuité pédagogique.
3. Être visible et crédible.
4. Promouvoir une éducation citoyenne.
5. Susciter le respect de chacun et du cadre de vie.
6. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

En outre, les valeurs que ce projet souhaite mettre en évidence sont :
l'autonomie (épanouissement personnel, confiance en soi, initiative, liberté, sens des responsabilités…) ;
l'esprit critique ;
la créativité ;
la coopération (socialisation, solidarité) ;
la citoyenneté (respect de l'autre, tolérance, appartenance à une communauté, émancipation sociale et intellectuelle…) ;
le postulat d'éducabilité pour tous (refus d'exclure les plus faibles).

Nous sommes convaincus que ce projet doit influer sur la pédagogie utilisée en classe, les interventions humaines, le relationnel entre les différents acteurs. En ce sens, il est essentiel qu'il soit traduit par des engagements dans l'école. C'est une démarche à la fois réflexive, analytique et anticipative parce qu'elle permet de faire un examen en profondeur de la situation et à partir de cela d'organiser les trois composantes que constituent notre enseignement : des moyens humains, un environnement naturel et matériel et des dispositifs didactiques pour en assurer progressivement la cohérence.

AXE 1 :

Conforter l'esprit d'équipe

L'évolution de l'enfant s'inscrit à l'intérieur du triangle école-enfant-famille. C'est dans cet espace que va se construire l'épanouissement de chacun. L'école n'est pas uniquement un lieu d'apprentissage et d'éducation, c'est aussi le milieu où favoriser le développement harmonieux de chaque enfant, et cela n'est possible, que s'il y a convergence de point de vue, proximité de valeurs et langage identique entre ces trois pôles. C'est un véritable partenariat que nous souhaitons mener avec les parents d'élèves, dans le seul souci de faire grandir les enfants et les adolescents. Il est donc essentiel qu'il y ait une communication efficace organisée au sein de l'école. Le travail de collaboration entre l'établissement et les parents est important : il ne peut y avoir de jugement, ni d'un côté, ni de l'autre. Le dialogue et l'écoute, de part et d'autre, restent des outils incontournables pour faire évoluer les élèves dans un environnement favorable.

Une collaboration entre professeurs et élèves basée sur le respect mutuel sera initiée au travers des délégués de classe. Un professeur titulaire sera chargé plus particulièrement des contacts entre élèves, professeurs et direction. Le dialogue est lié aux encouragements et à la sollicitude.
Selon la législation en vigueur, des concertations régulières seront organisées.
Entre enseignants : conseils de guidance, conseils de classe, réunions PIA, conseils de délibérations….

Entre enseignants et élèves : titulariat, référents, temps de parole, mise en place du PIA…
Entre les parents et d'autres partenaires : comité de concertation de base, conseil de participation, Amicale, conseil d'intégration, collaboration avec le Centre Psycho Médico-Social (CPMS)
…

Chaque année, de nombreux projets et activités communs réunissent les élèves de dernière année de l'enseignement fondamental avec les premières années de l'enseignement secondaire : matinée des sciences, journée de la mixité, journée des langues, accueil des 6èmes primaires, séjour en classe de neige, brevet vélo, marché de Noël…

La fête de l'établissement et le marché de Noël réunissent tous les membres du personnel et les élèves autour d'un projet commun.

La problématique des absences des élèves se fait dans le respect de la réglementation. Un dialogue positif doit être instauré entre les parents et l'établissement. Au travers du conseil de classe, les enseignants sont mis au courant des difficultés particulières de chaque élève et, dans la mesure de la proximité et de la confiance, pourront intervenir de manière plus personnalisée. Le secrétariat utilise les moyens de communication modernes pour entrer rapidement en contact avec la famille et prévenir d'un possible décrochage ou de difficultés passagères.

Notre établissement accueille des élèves en classe DASPA. Un souci permanent de collaboration guide notre démarche auprès des responsables des centres d'hébergement. C'est un acte de citoyenneté à part entière : il est important que nos élèves puissent rapidement côtoyer des jeunes d'autres cultures, comme ils seront amenés à le faire de plus en plus dans la société.

Le nouveau décret organisant l'enseignement en classe DASPA, permet une intégration d'autant plus pertinente, puisqu'à partir de 10 mois de fréquentation d'une classe DASPA, ces jeunes doivent être intégrés progressivement et/ou totalement dans des niveaux de classe correspondant au mieux à leurs compétences et apprentissages.

AXE 2 :

Assurer la qualité pédagogique

L'infrastructure de l'établissement facilite différents échanges entre les classes des sections maternelle, primaire et secondaire et entre tous les enseignants. C'est dans cette optique que les élèves de l'enseignement fondamental et les élèves de l'enseignement secondaire se réunissent chaque année autour de projets communs (brevet vélo, classes de neige, marches, tournois sportifs…).

Formation des enseignants

- Plan de formation axé sur des thèmes communs.
Participation aux formations continuées programmées par les inspections et autres. Dans ce cadre ouvert, la formation sur site propre, en contact avec les autres établissements, les autres réseaux, sera privilégiée.
Des formations spécifiques à l'établissement, à nos enseignants et concernant plus directement nos élèves sont également organisées chaque année scolaire. Adaptation de notre enseignement à l'évolution des techniques. Notre méthodologie évoluera de même.

Cohérence pédagogique

- Accueil des élèves de première année deux jours avant la rentrée des autres classes. Ce décalage dans le temps permet la découverte de l'établissement et des professeurs et donc une meilleure intégration.
- Organisation de l'enseignement différencié et intégration d'enfants issus de l'enseignement spécialisé.
- Organisation d'une année supplémentaire à l'issue de la 2ème année commune.
- Utilisation de différentes techniques d'information (livres, vidéo, internet …).
-
- Evaluation formative qui s'intéresse essentiellement aux erreurs commises et qui permet à l'enseignant de réorganiser la suite de son apprentissage et à mieux cerner les difficultés/facilités des élèves.
- Information de l'élève sur les objectifs poursuivis, les performances attendues et les critères d'évaluation qui seront utilisés.
- Concertation entre professeurs d'une même discipline pour mieux cerner les apprentissages faits et à faire prévus par le programme.
- Travail de remédiations pour les élèves, suivi des élèves sous PIA
- Au-delà des matières, chaque enseignant veille à ce que les élèves acquièrent une méthode de travail qui les aidera ultérieurement.
- Mise en place d'animations, de conférences, de voyages d'étude, de visites d'entreprises.

Le PAC (Plan d'accompagnement collectif) en développement dans l'établissement

Le PAC était en cours de construction depuis l'année scolaire 2017-2018. La première phase était finalisée (analyse du contexte) et permettait de définir une grande variété d'actions mises en place au profit des élèves du 1er degré. Toutefois cette démarche a été suspendue par les travaux mis en place pour la construction des plans de pilotage.

Présentation du 1er degré :

- structure du 1er degré: détaillée dans le présent projet (p 4 et p 5)

- organisation des remédiations :

les remédiations sont mises en place pour les élèves en difficultés et ne sont pas obligatoires (à distinguer du PIA).

- organisation de l'année complémentaire : 2S

Conscients que certains élèves ont parfois, de manière précoce, des projets de formation professionnelle, il semble important que la formation générale de nos jeunes élèves soit renforcée durant leur parcours au 1er degré. En cas de lacunes importantes constatées à l'issue d'une 2ème année commune, la fréquentation d'une année supplémentaire au 1er degré semble cruciale, quel que soit le parcours que le jeune souhaite poursuivre par la suite. L'obtention du CE1D est un objectif pédagogique important : cela fait partie intégrante de notre projet d'établissement. L'analyse de notre société montre de manière récurrente que trop de nos jeunes ont malheureusement un bagage scolaire beaucoup trop faible, ce qui les pénalise dans leurs choix ultérieurs, même professionnels. Loin d'être une année de redoublement, cette année permet des remises à niveau, un meilleur accompagnement et une meilleure compréhension de la matière. Ces élèves font partie de la même classe que les élèves de 2C, mais à la place des cours d'activités complémentaires, 4H de renforcement du CE1D sont organisées.

Se focaliser sur les besoins spécifiques de chaque élève n'est pas forcément applicable dans tous les cas, mais relever les difficultés communes rencontrées pour l'ensemble de la classe est possible et est appliqué.

- organisation du travail des éducateurs (par exemple un par année d'étude) ;

deux éducateurs qui se partagent le travail pour toute l'école.

- mise en place du PIA et suivi :

selon les dispositions et possibilités de l'année scolaire, ~~soit~~ les élèves sont individuellement suivis par un référent désigné parmi les professeurs du 1er degré, ~~soit~~ un référent est désigné pour suivre un ensemble d'élèves. Chacun de ces élèves dispose d'un dossier ciblant des conseils de méthodologie et des comptes rendus des rdv avec leur référent. Des consignes, des conseils, de l'aide organisationnelle leur sont prodigués par ce référent.

- actions du CPMS ;

* 1C/1D : activité d'accueil début d'année scolaire pour rencontrer le service. (Parler de leur adaptation).
* Lien avec les parents (ex : visite médicale, possibilité de prendre un rdv avec le CPMS pour le bien-être de l'enfant).
* Conflits au niveau des classes : se fait avec la médiation scolaire et, à la demande, le CPMS peut intervenir.
* 2C : obligation de faire une info sur la structure de l'enseignement secondaire à partir du 2e degré : les différentes finalités, les différentes filières…

→ Objectifs : déconstruire les stéréotypes (ex : maçon : c'est un métier de garçon, la filière professionnelle c'est pour ceux qui sont nuls à l'école…) et amener l'élève à bien se connaitre afin qu'il puisse faire le bon choix et qu'il puisse bien s'orienter.

*2C : info sur la vie sexuelle et relationnelle en collaboration avec le planning familial.

*Aménagements raisonnables : des documents ont été mis en place pour ouvrir des dossiers sur base des renseignements fournis par les parents. Une procédure d'intervention « type » est mise en place depuis la rentrée de septembre, sur base d'une collaboration avec la psychologue du CPMS.

La taille de notre établissement permet d'avoir des contacts privilégiés avec les élèves. Chaque élève sera guidé dans la construction de sa scolarité et de sa vie professionnelle future. Détecter les problèmes et les résoudre sont au centre de nos préoccupations. Mettre nos élèves en contact avec l'enseignement supérieur ou leur permettre de rendre visite à des employeurs potentiels au travers de stages sont des moyens d'ouvrir des perspectives pour des jeunes en demande d'informations.

Les sections de qualification

Dans l'enseignement professionnel et technique, les épreuves intermédiaires (intégrées) de qualification rythment l'année scolaire ou le degré. Dans cette optique, les enseignants se réunissent pour préciser annuellement le schéma de passation de ces épreuves et le calendrier qui seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les modalités seront reprécisées chaque année, à savoir : outre les dates, les différents travaux à réaliser, les exercices à maîtriser, les remédiations à apporter.

Globalement, le schéma de passation des épreuves intégrées et de qualification pour les sections liées aux services à la personne est le suivant : deux épreuves intermédiaires en 5ème année (décembre ou janvier et en juin), une épreuve intermédiaire en 6ème année (décembre ou janvier) : évaluations formatives à visée certificative et la qualification finale en 6ème. Même

phasage pour la 7ème année Aide-Soignante (décembre ou janvier-juin).
Les épreuves évaluent des familles de situations professionnelles significatives et définissent l'ensemble des tâches s'y rapportant. Les épreuves sont découpées en 3 volets : un volet technico-pratique, un dossier écrit et une défense orale devant jury. Ces épreuves peuvent se dérouler soit au sein de l'établissement scolaire, soit directement lors des prestations obligatoires de stages. Ces stages sont de différents types : stages de collectivités, stages d'aide à domicile, en home ou en milieu hospitalier. Pour la section « technique éducative », s'ajoutent des stages ponctuels à effectuer (et évalués) au sein de l'établissement : à savoir des prestations obligatoires lors d'activités organisées au sein de l'école (porte ouverte, marché de Noël, marches ADEPS, journée mixité…) ou soutenues par l'école (« place aux enfants » organisée par la commune) …
Les épreuves sont construites en y intégrant de manière cohérente, l'ensemble des compétences travaillées lors des cours généraux et techniques durant les différentes années de formation (français, psychopédagogie, communication, déontologie, hygiène, nutrition, économie sociale et familiale…), mais également en rapport avec les différents cours de pratique professionnelle en cohérence avec la formation scolaire (soin, art culinaire, manutention…).

Les productions attendues et les consignes destinées à l'élève sont clairement définies en début de chaque année scolaire pour chacun des volets évalués.

Pour chacune des épreuves, une grille d'évaluation est communiquée à l'élève. Cette grille reprend les différents critères pris en compte. De leur côté, les enseignants définissent les indicateurs permettant d'évaluer le niveau de maitrise pour chaque critère. Les enseignants déterminent également pour chaque critère une série d'indicateurs dits incontournables qui permettront d'assurer la force de la décision : « Au-delà de l'attendu, conforme à l'attendu, proche de l'attendu ou très en-deçà de l'attendu ».
Cette grille d'évaluation, reprend également de manière exhaustive, l'ensemble des compétences évaluées dans chacune des épreuves.

Le schéma de passation des épreuves intégrées et de qualification pour les sections de soudure se décline globalement de la même façon : 3 épreuves intermédiaires sur la 5ème et la 6èmeannées : évaluations formatives à visée certificative, et l'épreuve de qualification finale en fin de 6ème année. Au terme de la 7ème année en complément de soudure sur tubes et sur tôles, l'élève pourra obtenir une attestation de compétence complémentaire à la qualification de métallier-soudeur. Pour ces sections, les stages se déroulent en partie dans un centre de compétence (Technicampus) qui assure l'excellence en termes de formations spécifiques et qui permet l'utilisation d'un équipement de pointe hors normes. Le reste des stages s'effectuent dans des entreprises locales.

Dans un souci de cohérence et de qualité, pour pouvoir présenter leur épreuve de qualification finale, les élèves devront respecter les obligations suivantes :

- pouvoir justifier une présence régulière et présence physique à tous les cours (CG, CT et PP), durant chaque année scolaire ;
- avoir réalisé les stages en entreprise sur le 3ème degré de cours :

- 4 semaines minimum pour le 3ème degré en P Aide-familiale et TQ Agent d'éducation ;
- 4 semaines minimum pour la 7è P Aide-Soignante ;
- 4 semaines minimum pour l'ensemble du 3ème degré P Métallier-Soudeur et 7P complémentaire soudure sur tôles et sur tubes : stages réalisés en centre de compétences ;
- avoir remis dans les délais exigés, l'épreuve écrite et corrigée réclamée dans certaines sections.

  Ces trois conditions sont cumulatives. Le conseil de classe, présidé par le chef d'établissement, sera souverain quant à une dérogation possible qui pourrait être accordée à ce sujet en cas de non-respect de ces conditions.

Année complémentaire à l'école fondamentale

Conformément au décret du 14 mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'Enseignement fondamental qui tient compte des rythmes d'apprentissage, il existe la possibilité d'un recours exceptionnel à une année complémentaire. Ce recours s'adresse à certains élèves rencontrant des difficultés qui dépassent les possibilités ordinaires de différenciation.

Une décision d'année complémentaire est toujours possible mais le fait qu'un élève en bénéficie impose qu'il puisse suivre « un traitement pédagogique adapté » et non qu'une classe particulière supplémentaire soit organisée. L'élève bénéficiant d'une année complémentaire ne doit dès lors pas faire l'objet d'un registre particulier ; il est inscrit dans le registre de la classe où il suit le plus d'activités.

Un enfant peut bénéficier d'une année complémentaire au sein de chaque étape. Il est convenu que le recours à l'année complémentaire ne peut être utilisé que de manière exceptionnelle ; l'enfant s'approprie et acquiert des compétences non pas sur 2 mais 3 ans. Il arrive toutefois qu'un enfant qui a bénéficié de la mesure au cycle 5-8 ans puisse sur dérogation effectuer une 8ème année dans l'enseignement primaire.

Un Conseil de Cycle (enseignants, direction, professeurs de cours spéciaux) décidera collégialement et constituera un dossier pédagogique. Cette alternative sera proposée aux parents de l'enfant. Celui-ci bénéficiera d'un traitement pédagogique adapté qui lui permettra d'acquérir les compétences essentielles à sa progression (une distinction sera établie entre les compétences acquises et celles encore à acquérir) et les objectifs suivants seront poursuivis :

- poursuivre la construction des savoirs et savoir-faire ;
- privilégier la confiance en soi de l'élève ;
- assurer et favoriser l'émancipation sociale ;
- préparer à la citoyenneté responsable.

Projets continuum pédagogique

- ✓ Travail en cycle 5-8.
- ✓ Elaboration de nombreux projets entre les classes du fondamental et du secondaire : journée des langues, brevet vélo, matinée des sciences, rallye mathématiques, journée mixité….
- ✓ Rencontre avec les membres du P.M.S.
- ✓ Les professeurs s'assurent de la bonne intégration des nouveaux élèves à leurs cours.
- ✓ Mise en place de stratégies adaptées afin d'accueillir au mieux des élèves primo-arrivants, « dys »…
- ✓ Le but est de favoriser l'intégration de tous les élèves dans les groupes classes, dans l'établissement et à terme dans la société.
- ✓ Réunions d'information à l'attention des parents des élèves :
    - accueil des 6èmes primaires
    - information sur le CEB et le CE1D
- ✓ Réunions des parents après chaque bulletin.

Possibilité de rencontrer la direction ou un membre de l'équipe pédagogique. Une écoute attentive ainsi que la recherche de solutions est une de nos forces.

AXE : 3

Etre visible et crédible

Une des caractéristiques de notre école de proximité est le contact permanent avec les enfants ; ceux-ci sont constamment sous notre regard, dans une ambiance que l'on peut qualifier de familiale. Dès lors, nos interventions éducatives ne se limitent pas au seul « faire apprendre les matières scolaires » mais bien au « faire apprendre la vie ».

En outre, plusieurs moyens de communication école-famille sont organisés :

1) un journal rétrospectif de l'année : « le Petit Norbert » édité en fin d'année scolaire;
2) des valves à l'attention des parents du fondamental (à l'extérieur des bâtiments) et à destination des élèves (avec menus du restaurant scolaire, informations diverses, etc…) ;
3) des panneaux, des photos, des articles de journaux affichés dans les couloirs (permettent de faire des ponts entre le vécu des enfants et les objectifs pédagogiques) ;
4) les différentes réunions de parents organisées suivant le contexte (présentation du personnel, réunion pour CEB et CE1D, réunions de parents suite à la remise des bulletins…) ;
5) les fêtes et repas de l'école ;
6) les journaux de classe et les carnets de communication ;
7) l'entretien de bonnes relations avec l'environnement socioculturel (administration communale, commerçants, autres établissements scolaires…) ;
8) le site internet de l'école ainsi que sa page Facebook ;
9) des drapeaux publicitaires devant l'école ;
10) une camionnette aux couleurs de l'école ;
11) La réalisation de flyers pour les options qualifiantes ;
12) La réalisation d'un triptyque ;
13) des bâches publicitaires ;
14) plusieurs panneaux se trouvant aux abords de l'école ;
15) un spot publicitaire sur le site internet.

AXE : 4

Promouvoir une éducation citoyenne

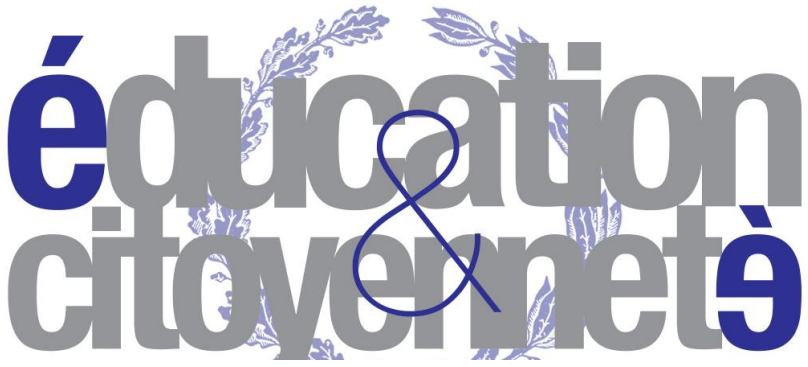

Au-delà des spécificités didactiques propres à notre établissement, nous sommes convaincus qu'à travers notre démarche s'ébauche également une vision de la société porteuse de valeurs. A ce titre, huit axes nous paraissent ici déterminants : la citoyenneté, la construction des savoirs, la différenciation, l'évaluation, les devoirs à domicile, la continuité, les traces d'apprentissage et les socles de compétences.

L'apprentissage de la citoyenneté… comment ?

- Faire découvrir la nécessité d'apprendre à penser par soi-même, en relation avec les autres, pour produire l'ensemble des actes qui permettent à tous de grandir.
- Apprendre à dépasser nos différences, apprendre la tolérance.
- La réussite des uns ne doit pas se faire au prix de l'échec des autres.
- Faire l'apprentissage des valeurs de solidarité et de respect de l'autre.
- Mise en place de pratiques éducatives favorisant le développement de la compréhension et du respect de l'autre dans ses différences.

Par ailleurs, nous refusons de nous inscrire dans une vision de l'éducation qui consisterait à vouloir armer nos enfants pour se battre et être vainqueurs : la volonté d'être plus fort que les autres, la rage d'écraser les autres, …
Notre équipe d'enseignants travaille à donner aux enfants les clés pour qu'ils puissent travailler avec les autres à la construction d'un monde meilleur : partager des émotions et des opinions, la volonté de collaborer et l'envie de construire ensemble des savoirs solides.

La construction de savoirs

Apprendre, c'est construire ! C'est l'élève qui agit, qui bâtit son savoir. L'enseignant est là pour proposer aux enfants des situations de vie les plus réelles possibles, des défis judicieusement choisis pour leur permettre de progresser. Placés devant de tels problèmes, les élèves entrent en recherche : ils posent des questions, puisent dans leur stock de connaissances, progressent, par essais et erreurs, pour enfin parvenir à trouver une ou des solutions. Ensuite, ils s'expriment sur les méthodes suivies et enfin, ils appliquent ce qu'ils ont appris à de nouvelles situations.

C'est en classe que l'on comprend, avec l'enseignant et les autres élèves. En ce sens, le rôle de l'école est de créer les conditions favorisant la confrontation des représentations et des points de vue. C'est un aspect essentiel dans la construction de la personnalité de chacun et la compréhension du monde.

La motivation étant un facteur clé dans l'apprentissage, nous estimons qu'il est nécessaire de prendre en compte les besoins, les intérêts et les potentialités des élèves. C'est pourquoi, nous avons choisi d'inscrire notre établissement dans le processus de différenciation.

Chaque fois que cela est possible, les élèves participent à différents événements : « Rallye Math », « Oser la science »… C'est le meilleur moyen de développer leur autonomie, leur sens critique et leur motivation.

L'évaluation

Le regard que nous souhaitons poser sur les enfants doit être positif et respectueux du rythme de chacun sans vouloir les aligner sur une norme ni les faire entrer dans un moule.

Nous avons pris conscience que l'évaluation, dans un sens constructif, est plus un outil d'évolution pour l'enseignant qu'un outil qui va juger les enfants. Ce qui est visé ici c'est évaluer des compétences plus que des quantités de savoirs. C'est ce que nous appelons : évaluation formative. Cette dernière s'intéresse essentiellement aux erreurs commises et permet à l'enseignant de réorganiser la suite de son enseignement.

Travail à domicile

Chaque domicile est unique, particulier, donc différent des autres. Il est riche de tout ce qui s'y produit : valeurs, idées, émotions, croyances, habitudes, rapport au savoir… c'est un terreau de vie culturel et social.

C'est pourquoi, l'école doit gérer au mieux le temps d'apprentissage en développant pour tous :

- une pédagogie de la recherche autonome ;
- des activités parascolaires sportives, culturelles, linguistiques ;

- l'organisation de conférences (sur des problématiques diverses : drogues, énergies, violences…) ;
- l'accès aux équipements sportifs en dehors des cours ;
- les échanges linguistiques ;
- l'animation d'ateliers de création littéraire, théâtre,…
- des échanges avec les entreprises…
- …

La continuité

Il nous importe ici d'évoquer la relation primaire/secondaire. Nous pensons que l'entrée en première année ne doit pas représenter un passage vers l'inconnu. C'est pourquoi, nous organisons l'accueil des élèves en première année deux jours avant la rentrée des autres classes. Ce décalage dans le temps permet la découverte de l'établissement et des professeurs et donc une meilleure intégration. Le passage vers le secondaire est dès lors stabilisé, découvert au fur et à mesure des activités dans les cycles « charnières » (cycle 5-8 ans)

L'ouverture au monde

Nous organisons des activités parascolaires permettant aux élèves motivés d'exploiter leurs compétences (rencontres sportives, création littéraire, olympiades, concours scientifiques…).

Différents séjours sont organisés par les enseignants :

- des séjours en classe de dépaysement en sections maternelle et primaire;
- un séjour pluridisciplinaire au 1er degré ;
- un séjour de ski : les élèves de 6ème primaire sont encadrés par leurs enseignants et les élèves de 3è et 4è TQ ;
- un séjour découvertes environnementales (découvertes géographiques, historiques…)
- un séjour pour les classes terminales.

Apprentissage des langues :

En secondaire, outre les langues modernes proposées en première et troisième années, l'espagnol est inscrit dans les grilles du troisième degré.

Les professeurs sont évidemment invités à organiser voyages et excursions ainsi que tout échange qui permettent l'exploitation des acquis.

Sensibilisation aux problèmes du développement durable en favorisant le tri des déchets.

La mixité proposée pour les cours d'éducation physique

Sur base de la nouvelle circulaire organisant l'année scolaire 2019-2020, l'avis du conseil de Participation et des membres du COCOBA a été sollicité, sur le principe de mixité à mettre en place pour les élèves pour les cours d'éducation physique.
Les avis donnés ont été favorables, à condition que toutes les mesures soient prises pour les surveillances des vestiaires notamment.

L'organisation de ces cours en mixité pourrait donc se faire au cas par cas : si petites classes, si déséquilibre important entre filles et garçons ou si NTPP trop faible, par exemple.

Projets citoyens

- ✓ ~~organisation~~Organisation d'élections de délégués et co-délégués d'élèves ;
- ✓ représentants des élèves élus au conseil de participation ;
- ✓ des gestes quotidiens pour préserver et respecter le matériel et l'environnement à la maison et à l'école ;
- ✓ charte de bonne conduite, de savoir-vivre et de respect présente dans tous les cahiers de communication ;
- ✓ des articles publiés dans les journaux et sur Facebook relatant les performances de nos élèves dans toutes les activités organisées par l'école;
- ✓ des projets liés au décrochage scolaire et au harcèlement

Les exigences prioritaires sont :

- le travail et donc l'assiduité aux cours ;
- le respect des autres et de l'environnement ;

AXE : 5

Susciter le respect de chacun

Nous travaillons sur l'aménagement des cours de récréation avec bancs et plantations. Un espace est davantage réservé au sport. Instauration d'ateliers récréatifs sur les temps de midi en section primaire. Nous souhaitons maintenir le caractère familial spécifique de notre établissement en encourageant les contacts réguliers entre parents, corps enseignant et personnel administratif.

Accepter la différence

Notre école accueillant les élèves de cultures différentes, chacun doit pouvoir s'épanouir au travers de l'accès aux compétences essentielles (différenciation des méthodes, organisation d'ateliers, ...) et également refuser la discrimination et la constitution de clans ou de classes

basées sur l'origine sociale ou le niveau culturel.
Pour cela, la collaboration entre l'équipe éducative et les élèves de tous horizons est essentielle.

Des pratiques religieuses

L'Athénée Royal « Norbert Collard » se veut pluraliste. Nous estimons que la pratique religieuse doit être réservée au domaine privé (hormis les périodes de cours prévues dans la Constitution belge) et nous refusons tout prosélytisme au sein de notre établissement.

- La cantine scolaire propose des menus équilibrés mais ne peut rayer certains aliments des menus sous prétexte qu'une religion n'en veut pas.
- Les membres du personnel, enseignant, administratif et ouvrier, et les élèves veilleront à respecter la neutralité de l'enseignement organisé par la Communauté française en bannissant tout signe extérieur d'appartenance religieuse et politique.
- Il ne sera pas toléré que des élèves refusent d'apprendre certaines matières (notamment au cours de biologie et de littérature) ou de participer à des activités (notamment sportives – la piscine-) au nom de préceptes religieux. L'apprentissage est basé sur la raison.
- En cas d'urgence médicale, la santé primera sur les réticences et convictions religieuses.
- Le respect de l'autre et la politesse sont des bases élémentaires de la vie scolaire.

Adhérer à des valeurs nobles

Mise en œuvre de façon cohérente des valeurs et compétences telles que :

- sensibilisation à une alimentation saine (collations saines dès la 1ère maternelle), repas chauds, légumes et fruits tous les jours, sandwiches sans excès de matières grasses, boissons non alcoolisées, affichage des besoins alimentaires quotidiens et des excès de la « mal-bouffe », affichage des menus et des allergènes, …
- interprétation unique et application correcte du règlement ;
- apprentissage de la tolérance ;
- exercice de la libre pensée ;
- lutte contre le racisme.

Respect du cadre de vie

- Hygiène : locaux propres, rangés, toilettes entretenues, ...
- Entretien (nettoyage de la cour) et décoration des locaux.
- Entretien du milieu naturel et sensibilisation au développement durable.
- Qualité du cadre de vie et de l'hygiène de vie
- Economie d'énergie.

AXE : 6

Assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale

Comme tout établissement organisé par la Communauté française, l'Athénée Royal de Beauraing se veut tolérant, pluraliste et respectueux de l'opinion de chacun. Nous souhaitons faire de nos élèves des citoyens autonomes et responsables. Quelles que soient ses différences, chacun doit trouver sa place afin d'exploiter au mieux ses possibilités.

Dans l'enseignement fondamental, la responsabilisation des enfants sera à la taille des défis que l'on peut leur imposer : rangement de la salle de jeux, aide à la taille des crayons, sensibilisation à la lecture

Entraide

- Concertation avec le PMS
- Aides matérielles accordées aux élèves défavorisés, par l'Amicale de l'établissement.

Création d'un contexte favorable à l'apprentissage

Les parents seront attentifs à :
- un petit-déjeuner substantiel ;
- des heures suffisantes de sommeil réparateur ;
- un contrôle du contenu du cartable ;
- la réalisation des travaux à domicile ;
- l'acceptation de programmes TV et autres documentations réclamés par l'école ;
- au soutien dû aux professeurs et aux éducateurs dans leur relation avec l'enfant/adolescent/jeune adulte tout en respectant les limites des uns et des autres.

Mobiliser les élèves au travers d'un conseil des élèves
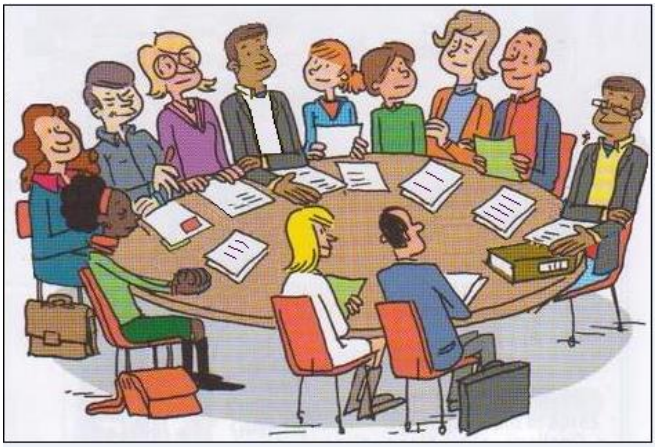
Election de délégués.
Conseil des délégués (conseillé une réunion 3-4 fois par an).
Gestion des conflits (atelier d'écoute).
Formation à la citoyenneté par la connaissance des institutions, par la découverte des principes de la démocratie.
Instauration d'un conseil de coopération au sein des classes de l'enseignement primaire.